

**Délibération n°11**

*Objet : Emploi en  
Contrat Unique  
d'Insertion*

*Date de convocation :*  
01/06/2010

*Date d'affichage :*  
01/06/2010

*Nombre de Membres  
en exercice :*  
34

*Nombre de présents :*  
22

*Nombre de votants :*  
22

le 8 juin 2010 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, LUENGO, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, GRIMAL, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, M. LACOMBE suppléant de Mme PALMIE, M. PIERASCO suppléant de M. JOFRE, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA.

Excusés : Mesdames FERRERO, LAFARGUE, PARCELLIER, Messieurs CAZOTTES, CHERON, DUSSOCHAUT, GUTHMULLER, HEBRARD, QUET, LEY, MAUBERT, NOUGAYREDE.

Secrétaire de séance : Madame TAURAN.

Après avoir rappelé aux membres de l'assemblée les principales caractéristiques du Contrat Unique d'Insertion, Monsieur le Président propose d'embaucher une personne sous ce dispositif qui serait affectée au service technique.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

**Décide** de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif du Contrat Unique d'Insertion,

**Précise** que ce contrat aura une durée de 1 an renouvelable 1 fois,

**Précise** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine,

**Indique** que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

**Autorise** son Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour la création de cet emploi,

**Autorise** son Président à signer la convention avec l'Etat,

**Autorise** son Président à signer le contrat de travail correspondant,

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRE